

Préavis de la Municipalité concernant les comptes et la gestion pour 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Nous avons le plaisir de vous proposer notre préavis concernant les comptes et la gestion pour 2021. Ce préavis est accompagné des comptes par ordre administratif, du bilan comparé et du tableau des dépenses d'investissement. L'exercice 2021 boucle avec un bénéfice net de **CHF 58'538.82**.

En 2021, il n'y a pas eu de nouveaux investissements du patrimoine administratif. La quotité de la dette brute se situe fin 2021 à 147,39% (200% en 2018, 195% en 2019 et 175% en 2020).

Le total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif se monte à CHF 106'490.--. A cela, au vu du bon résultat comptable, un amortissement du patrimoine financier de CHF 386'015.50 a été fait pour se rapprocher encore plus de la valeur de l'estimation fiscale de nos biens.

Les commentaires ci-dessous accompagnent les comptes annexés pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastère :

Gestion, Administration générale et finances, Claude Languetin, syndic

La population est de 492 habitants au 31 décembre 2021, soit une diminution de 14 unités en une année. Le va-etvient des habitants de notre village est toujours continuel. Malgré la diminution du montant de l'impôt sur le revenu, le compte général 21, la différence n'est que d'environ CHF 65'000.-- par rapport à 2020. La valeur du point d'impôts est de CHF 10'279.-- soit CHF 1'675.-- de moins que durant l'exercice précédent. Ce chiffre sert aux divers calculs de la facture sociale, de la péréquation et de la réforme policière. La facture sociale devrait être donc être moins élevée que prévue selon le budget (— CHF 58'121.--). Il en va de même pour l'alimentation à la péréquation directe. Le décompte final ne sera fourni que dans le courant du mois de juin aux communes vaudoises, affaire à suivre.

Quelques propriétés se vendent régulièrement ce qui est toujours bénéfique pour notre commune, mais l'incertitude d'une éventuelle augmentation des taux hypothécaires laisse présager un avenir morose dans ce domaine.

Les taux d'intérêts en vigueur sont toujours bas (0,8% en moyenne) et bloqués sur plusieurs années. Les prêts LIM et emprunts bancaires (CHF 4'061'676.35) sont fortement diminués par des amortissements annuels fixes. Les liquidités disponibles correspondent aux diverses dépenses prévues. La somme de CHF 178'118.20 sur le compte 9102.3 "BR-Compte Ep sociétaire" correspond au montant réservé pour un éventuel remboursement de l'ORPCi (les instructions cantonales sont toujours attendues pour l'éventuel remboursement de CHF 128'128'714.--) ainsi que diverses cautions de locations d'alpages.

Les garanties et la quote-part aux engagements sont prévues pour l'AscoVaBaNo (CHF 369'943.--) et l'ORPC JNV (CHF 5'431.--). La somme acceptée par le Conseil communal de cautionnement étant de CHF 1'000'000.-, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter, ces garanties n'étant pas activées pour le moment.

Les montants des postes « **5 Instruction publique et cultes »** sont quasi l'équivalent du budget, la maîtrise des coûts de l'Etablissement scolaire AscoVaBaNo (cptes 51.352+51.352.1) se confirme. Un remboursement de la paroisse Vaulion-Romainmôtier (cpte 58.436) correspond à l'utilisation de notre lieu de culte.

Compte 7 Sécurité Sociale

Les montants pour les comptes 71 sont donnés par l'ARAS (Agence régionale d'assurances sociales) et AJOVAL (Accueil de jour région Orbe, La Vallée) et pour les comptes 72, par l'Etat.

Pour les comptes 71.352.1 et 71.352.2, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour AJOVAL, 50% pour les heures consommées et 50% par habitant; pour l'UAPE, 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Le réseau AJOVAL, (accueil collectif préscolaire et accueil en milieu familial) compte 25 Communes pour la répartition des charges.

L'UAPE, (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) compte 8 Communes pour une répartition des charges. L'UAPE du Môtier, qui accueille 24 élèves, a eu un bon taux de remplissage en 2021. Il est toujours très difficile d'estimer le nombre d'élèves qui va utiliser la structure d'accueil et à quelle fréquence.

Tourisme, alpages et forêts, Claude Goy, municipal

Tourisme

16.314

La pose de panneaux et bancs, ainsi qu'une redevance à l'ADNV sur les taxes de séjours sont les raisons de l'augmentation de ce compte par rapport au budget.

Terrains

31.423

Une légère adaptation de nos loyers augmente ce compte d'environ CHF 500.-- / an.

Forêts

321.3141

Les charges de débardage se trouvent principalement liées au compte 321.31442, exploitations mécanisées. Elles sont en forte augmentation due aux importantes coupes effectuées sur l'année.

321.31443

Une facture de CHF 7'700.-- pour combler le déficit du 1er exercice du GFVN augmente notre participation à celui-ci.

321 435

Avec un marché du bois demandeur et en augmentation des prix, de gros volumes ont été coupés selon les propositions des services locaux et cantonaux, résultat environ CHF 200 000.-- de ventes supérieures au budget et un résultat des comptes 321 quasiment équilibré, alors que le budget prévoyait un déficit d'environ CHF 100'000.--. Nous ne pourrons pas dépasser notre potentiel de coupe chaque année, mais l'opportunité du marché a favorisé ces choix. Suite à ce bon résultat nous ne toucherons pas de ristourne par le truchement des « Dépenses thématiques Forêts ».

<u>Alpages</u>

322.313

Ce compte électricité est lié aux différents travaux sur nos alpages, sans pouvoir imputer ces charges aux locataires.

322.314

Divers travaux de maintenance, alimentation d'eau au fond de Suchaud, pose de 5 fenêtres à la Sagnette se trouvent dans ce compte, la somme d'environ CHF 20'000.-- prévue pour la réalisation d'une douche/ WC au Cerney est reportée sur 2022.

322.465

L'augmentation du revenu de ce compte est due à 2 factures pour environ CHF 21'000 .-- de redevance sur la gravière de la Sagnette.

Bâtiments, Caroline Paccaud, municipale

Cpte 35 Bâtiments communaux

350.318

La dépense concerne la prime d'assurance ECA pour les cibleries et le mobilier des bâtiments.

Auberge communale

351.311

Le rachat du mobilier complet des chambres de l'Hôtel pour CHF 10'000.— à M. Alberto Tejo + remise en état de la chambre froide fait que le montant dépasse le budget d'environ CHF 14'000.--.

351.314

Achat de gardes corps pour la galerie et les escaliers.

351.427

Suite à la fermeture du restaurant à cause du Covid, par solidarité avec notre tenancier, le loyer de 5 mois a été divisé par 2.

<u>Collège</u>

352.314.1

Les heures de nettoyage supplémentaire dues au Covid ont été effectués par une entreprise et non par notre concierge.

Cantine

355.314 et 355.465

Réparation des urinoirs à cause du gel de Frs 1'409.05, montant pris complétement en charge par l'assurance AXA dans le compte 355.465.

D'un manière générale, à part les comptes de l'Auberge communale (changement de tenancier), le budget a été respecté.

Routes, déchetterie, cours d'eau, Maison de commune, Danilo Perotti, municipal Entretien machines et matériel

11.315: Achat matériels de signalisation. Dès 2022, nous aurons des comptes distincts pour le balayage (cpte 43.3142.1) ainsi que pour la signalisation et le marquage (cpte 43.3144).

Maison de Commune

353.312: Augmentation du prix de l'énergie.

353.315: Changement du monnayeur et diverses pièces d'usure.

Routes

43.3142: Augmentations des heures de déneigement

Parcs et cimetière

44.3141: Importants frais pour le Jardin du souvenir dus à l'achat d'une pierre tombale et de l'aménagement des lieux (1ère étape).

Ordures ménagères

45: Stabilité du compte et des déchets (quantité et traitement).

45.3199: Augmentation de la quantité des déchets compostable.

Fontaines, Service de l'Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie, Bernard Martignier, Municipal

356 Fontaines

La réfection de la fontaine de la Cantine a été effectuée selon le budget convenu. L'excédent est dû à la réfection des pavés sur son pourtour par l'entreprise AGV.

42 Service de l'Urbanisme

Mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire) communal et introduction de nouvelles données, cotisation à l'ASIT (Association pour le Système d'Information du Territoire).

46 Réseaux d'égouts, épuration

La consommation électrique à la STEP et aux STAP est régulière.

Le réseau des canalisations n'a pas engendré de travaux d'entretien cette année.

Pas de gros problèmes avec les stations de pompage de la Rousaz et des Maisons Neuves, si ce n'est l'entretien courant et divers dépannages.

Très peu de frais d'entretien à la STEP.

Remplacement de la vanne de vidange du dessableur, remplacement d'une pompe.

La quantité des boues transportées, leur traitement à Orbe et les frais d'analyses sont sans surprise.

Dans l'ensemble et grâce à la vigilance et l'excellent travail de notre exploitant, les coûts d'exploitation sont stables. Pour l'équilibre du compte, un montant de CHF 29'931.07 a été attribué au fond de réserve et porté au bilan sous la rubrique 9280.1. Une augmentation des taxes ne sera bien sûr pas envisagée pour l'instant.

65 Défense incendie

La participation communale au SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Vallorbe Région basée sur un montant maximum initialement prévu de CHF 36.-- par habitant se monte à CHF 31.20 environ pour l'exercice 2021.

66 Protection civile

La participation communale aux charges ORPC par habitant se monte à CHF 18.20 environ pour l'exercice 2021.

81 Service des eaux

Pas d'achat de compteurs cette année.

La consommation électrique pour le fonctionnement de la pompe et des filtres UV du puits de pompage est toujours assez régulière.

Pas d'entretien sur les conduites cette année.

Les frais d'analyses sont désormais stables.

L'entretien des hydrantes continue, selon le plan d'entretien établi.

Contrôle des hydrantes selon contrat de maintenance avec la Maison Hinni.

Les travaux d'assainissement du réservoir sont pratiquement terminés sans surprise financière. Il reste le plancher du local à remplacer et la signalétique à mettre en place.

Maintenance usuelle du puits de pompage et du filtre UV.

Les coûts d'exploitation sont relativement stables. Pour l'équilibre du compte, un montant de CHF 12'201.-- a été prélevé au fond de réserve et porté au bilan sous la rubrique 9280.0. Ce prélèvement est essentiellement dû au coût des travaux d'assainissement du réservoir. Une augmentation du prix de l'eau sera certainement nécessaire en vue de l'installation d'une deuxième pompe sur notre puits.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- sur proposition de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accepter le bénéfice de l'exercice 2021 de CHF **58'538.82** D'accepter la gestion de l'exercice 2021

Le Syndic:

Claude Languetin

Au nom de la Municipalité

La Segrétaire :

Valéria Meyer

Vaulion, le 16 mai 2022